

Protocole sanitaire renforcé aux lycées Paul GUERIN



Sommaire :

Préambule

Fiche thématique accueil des personnels

Fiche thématique accueil des élèves

Fiche thématique salles de classe - CDI

Fiche thématique restauration

Fiche thématique gestion des circulations

Fiche thématique récréations

Fiche thématique enseignements spécifiques

Fiche thématique internat

Fiche thématique Vie Scolaire

ANNEXES

Fiche Tester-Alerter-Protéger

Préambule

Ce protocole s'inscrit dans le cadre du protocole sanitaire renforcé élaboré par l'Éducation Nationale en date du 2 novembre 2020. Il a été présenté et adopté au CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) du Jeudi 5 novembre 2020, présenté aux représentants des élèves le Vendredi 6 novembre 2020.

Il comporte 9 fiches thématiques recouvrant les différentes problématiques ainsi que 2 fiches annexes.

Il s'applique à l'ensemble des membres de la communauté éducative et sera communiqué par tous les moyens possibles (site, ENT...).

Il fait appel à la responsabilité individuelle et collective de tous : personnels, parents et élèves.

En cas de constat d'un manque de lingettes, gel hydroalcoolique ou tout autre produit de désinfection dans les salles, vous devez vous adresser à Mme MARTIN, gestionnaire qui prendra l'attache de M. Airaud Agent Chef.

Fiche thématique « Accueil des personnels »

- Une prise de température doit-être effectuée avant de venir. Tout personnel ayant 38° et plus devra rester à domicile.
- Le respect des gestes barrières s'impose à tous.
- Les masques sont mis à disposition des personnels. Le port du masque est obligatoire en situation de travail pour les agents territoriaux et administratifs (lorsqu'ils ne sont pas seuls dans leur bureau) et en classe pour les professeurs. Il est également obligatoire dans les circulations et pour se rendre au service de restauration.
- Le masque « visière » est interdit.
- Des masques inclusifs ont été remis aux professeurs concernés afin que les élèves malentendants puissent lire sur les lèvres.
- L'accès au vestiaire et aux salles de travail doit se faire en respectant le principe de distanciation et des gestes barrières.
- Un affichage sera effectué pour rappel.
- Toute difficulté doit être immédiatement signalée.

Fiche thématique « Accueil des élèves »

Les élèves accueillis sont tenus de respecter le protocole sanitaire et sa mise en œuvre.

Des adultes (surveillants) seront systématiquement présents sur les lieux stratégiques (entrée, récréation, restaurant scolaire ...).

- Avant d'envoyer leur enfant au lycée, les parents devront opérer une prise de température. Tout élève ayant 38° et plus devra rester à domicile.
- Les élèves devront être munis d'un masque et en posséder un nombre suffisant pour la journée. En cas de difficultés, il pourra leur en être fourni.
- Il sera interdit de stationner devant l'établissement. Les élèves devront rentrer et se laver les mains, soit au savon (dans les toilettes), soit gel (flacons à disposition dans le hall et entrée des bâtiments).
- Les portes d'entrée du hall resteront ouvertes afin de de ventiler correctement le hall.
- Du gel hydro alcoolique sera à leur disposition dans le hall et à l'entrée de chaque bâtiment, ainsi que du savon dans les toilettes. Dans ces dernières, un distributeur de serviettes en papier permettra l'essuyage des mains.
- Afin de limiter le brassage des élèves dans la mesure du possible (du fait des enseignements spécifiques) les élèves regagneront la salle qui leur sera attribuée pour le tronc commun ou la salle d'enseignement spécifique.
- Les élèves doivent conserver leur masque à tout moment, dans chaque lieu de l'établissement y compris pendant les pauses.
- Dans les ateliers, le port du masque est obligatoire sauf dans les situations dans lesquelles le masque risquerait de s'enflammer (par exemple soudage, meulage...).
- A chaque pause, les élèves devront se laver les mains en particulier avant de retourner en salle ou en entrant dans celle-ci.
- Des consignes sont affichées dans chaque salle à destination des professeurs.

Fiche « Salles de classe - CDI »

- Port du masque.
- Du gel et des lingettes désinfectantes sont à disposition dans les salles afin que les élèves qui entrent dans la salle nettoient leur place (table et chaise).
- C'est l'enseignant qui distribue la lingette à chaque élève et prend soin de bien refermer le paquet après son utilisation.
- L'entrée se fera par une porte et la sortie par l'autre en fonction du sens de circulation.
- Pas d'échange de matériel entre les élèves.

Fiche « CDI »

- **Entrée par porte habituelle**, après nettoyage des mains au gel, placé sur une table devant la porte.
- Masque obligatoire et maintien de la distanciation physique à l'intérieur du CDI, comme dans tout l'établissement.
- **Sortie par issue de secours, au fond à droite, côté B 20** (Maison des Lycéens).
- Prêts de documents : à l'accueil dans les conditions habituelles.
- Retour des documents dans un collecteur placé à l'accueil, ou dans un bac, situé dans le hall.
- Désinfection des tables et chaises par les usagers (lingettes à disposition).

Fiche « Restauration »

EPI des personnels de restauration :

- Tenue de travail habituelle changée chaque jour
- Masque de protection
- Lunettes de protection ou visière
- Gants à usage unique
- Sur blouse si nécessaire

Fabrication des repas :

- Le plan de maîtrise sanitaire déjà en place depuis de nombreuses années reste en vigueur.

(Désinfection des légumes et fruits frais, désinfection des emballages, respect des températures, respect du protocole de nettoyage et de désinfection, respect de la marche en avant, etc.)

Produits d'entretien utilisés :

- Pour le nettoyage et la désinfection des surfaces : CITRUS DDA (détergent, bactéricide, fongicide, virucide répondant à la norme EN 14476)
- Pour la désinfection des légumes et fruits frais : MIKROCHLOR (désinfectant pour l'eau de boisson et les végétaux)
- Pour le nettoyage et la désinfection des mains : IDOS EPIOSERM (savon bactéricide et virucide répondant à la norme EN 14476)

Distribution des repas :

- Le pain et les couverts seront distribués par un adulte au début de la chaîne de restauration.
- Les pichets d'eau seront proscrits. Les élèves peuvent se munir de leur propre gourde d'eau. Une bouteille d'eau sera proposée sur le plateau repas pour ceux qui le souhaitent.
- L'utilisation des micro-ondes ne sera plus possible.

Accès à la restauration :

- L'accès à la restauration se fait par le serpent (sauf pour les élèves prioritaires) avec masque obligatoire.
- **Le port du masque est obligatoire en toute circonstance sauf en position assise, lors de la prise effective du repas.**
- Les élèves ne doivent pas se lever durant le repas.
- Le lavage des mains est obligatoire.
- Une solution hydro-alcoolique est à disposition au passage des bornes.
- Un marquage au sol de distanciation sera mis en place.
- Les mesures-barrières seront affichées.
- Une personne sera présente pour faire respecter les règles au niveau des bornes et en salle.

- Tant que l'hybridation des cours n'est pas mise en place, les élèves devront manger avec leur niveau de classe et à la même table que les 4 camarades qu'ils ont nommés pour chaque jour de la semaine.
- Après la prise du repas, rejoindre les déposes plateaux. La première partie de salle dépose son plateau côté stade et sort côté stade et au fond de la salle et le côté cafétéria dépose son plateau côté cafétéria et sort côté B8.
- La cafétéria sera fermée.
- Les tables, les chaises, les lavabos et les sanitaires seront désinfectées entre chaque service.

Entretien de la vaisselle :

- Le lavage de la vaisselle se fera dans une machine à laver possédant un pré-lavage à 40°C, un lavage à 60°C, un rinçage à 80 °C et un séchage à 90°C.
- La vaisselle sera stockée sur des chariots prévus à cet effet et couvert par des housses.

Élimination des déchets :

- Les déchets fermentescibles (reste de repas) resteront dans l'assiette et seront collectés dans les poubelles vertes et évacués par la CAN.
- Les déchets plastiques et serviette papier seront collectés dans les poubelles jaunes et seront collectés par la CAN.

Fiche « Gestion des circulations »

- Port du masque dans tous les cas et dans tous les lieux de l'établissement est obligatoire
- Un affichage indiquera le sens de circulation pour chaque bâtiment.
- Les portes d'entrée et de sortie seront clairement identifiées par un affichage « Entrée » et « Sens interdit » qu'il conviendra de respecter.
- Les portes d'accès (hormis sécurité incendie) resteront ouvertes dans la mesure du possible.

Fiche « Récréations »

- Port du masque pour tous et dans tous les lieux de l'établissement y compris dans les espaces extérieurs.
- Les récréations seront organisées par zone avec interdiction d'aller dans une autre zone que celle attribuée, sauf pour sortir de l'établissement.
- Les regroupements devant les différentes entrées sont interdits aux groupes de plus de 10 personnes, conformément aux dispositions réglementaires régissant la voie publique.
- **Il ne sera pas possible de se regrouper pour fumer y compris dans l'enceinte de l'établissement.**
- Les foyers seront fermés.
- Les jeux nécessitant échange de matériel seront interdits (ballon, ...).

Les élèves partent en récréation dans la zone définie par le cours précédant la pause :

Zone de récréation :

Salle Bât 100 : cours côté infirmerie (B300)

Salle Bât 200 : cours du 200

Salle Bât 300 : cours côté infirmerie

Salle Bât 400 : cours entre la salle de conférence et le bâtiment 400

Salle Bât 600 : cours « GRETA »

Salle Bât 19 : parking derrière atelier jusqu'au magasin

Salle Bât 800 : parking derrière atelier après magasin

Lavage des mains avant ou à l'arrivée en salle.

Les attroupements dans le Hall doivent être limités, les élèves doivent rejoindre un des espaces de récréation dédié.

En cas d'intempéries, les pauses se feront dans la dernière salle classe en présence d'un adulte.

Fiche « Enseignements spécifiques »

1/ Les professeurs privilégient la démonstration des expériences et TP par leurs soins et veilleront à la désinfection du matériel utilisé (avec les agents de laboratoire pour le LGT).

2/ En cas d'utilisation de salles informatiques veillez à organiser le déplacement dans le respect de la distanciation. Afin de responsabiliser les élèves, ils assureront de manière individuelle la désinfection des claviers et souris, sièges et bureau (lingettes répondant à la **norme NF 14476** ou produit virucide et papier) **en début de séance.**

3/ Les ateliers :

- Les EPI restent obligatoires.
- L'entrée dans les vestiaires se fera par 2 ou 3 élèves maximum.
- Privilégier les activités individuelles.
- Les outils (boîtes à outils, machines, poste de travail) mutualisés seront désinfectés (lingettes répondant à la **norme NF 14476** ou produit virucide et papier) en fonction de l'utilisation qui va en être faite durant la séance.
- Les activités et TP prévus doivent intégrer cette dimension. Il conviendra d'en limiter le nombre et de garder à l'esprit le temps qui sera nécessaire à la désinfection.
- Les machines seront munies d'une fiche de traçage du nettoyage qui a été fait, à remplir après utilisation et nettoyage par l'élève.

Fiche « Internat »

- Le surveillant sera présent et veillera aux respects des consignes et des gestes barrières dans chaque dortoir.
- Les temps études se déroulent en chambrée.
- Les élèves doivent dormir tête bêche dans les lits superposés.
- Les internes aéreront régulièrement leur chambre.
- Les déplacements seront limités tout comme l'accès aux parties communes.
- Les règles de la restauration s'appliquent également le soir et au petit-déjeuner.

Fiche « Vie Scolaire »

- Entrée unique par porte vitrée coté salle de conférence avec marquage au sol.
- Sortie obligatoire par la porte coté préau du 200 (marquage sens de circulation) .
- Gel hydroalcoolique à l'entrée avec obligation pour chaque élève entrant de se désinfecter les mains.
- Plexiglas au niveau des « banques ».
- Chaises plastiques en remplacement des fauteuils et chaises en tissu.
- Port du masque obligatoire pour les élèves et AED.
- En cas d'absence des infirmières, si un élève se présente en vie scolaire avec des symptômes inquiétants, l'AED présent ou un CPE devra (équipé à la fois d'un masque et d'une visière) prendre sa température avec un Thermoflash mis à disposition et l'isoler dans la pièce « COVID » de l'infirmerie.
- Foyer B20, salle de musique, salle info, etc. ... fermés sauf le mercredi après-midi pour les élèves internes.
- A l'internat pendant les pauses, pas de prêts de matériel ni de jeux.
- Le soir sur l'internat, un élève malade sera isolé dans la pièce COVID19 de l'infirmerie en attendant l'infirmière et son évacuation pas la famille.

ANNEXE « Tester – Alerter – Protéger »

➤ **Quelles sont les précautions à prendre avant de conduire son enfant à l'école ?**

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Il leur est demandé de prendre les précautions suivantes avant de conduire leurs enfants à l'école :

- surveiller l'apparition de symptômes chez leurs enfants ;
- en cas de symptômes évocateurs² du Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école et les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre ;
- ne pas conduire à l'école les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque avant le délai prévu par les autorités sanitaires ;
- informer le directeur d'école ou le chef d'établissement s'ils ne conduisent pas leur(s) enfant(s) à l'école en précisant la raison ;
- avoir une hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison.

Il est essentiel que les parents informent immédiatement l'école ou l'établissement scolaire si l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la Covid-19, ou si l'élève a été identifié contact à risque. Un défaut d'information rapide ne permettrait pas de repérer et interrompre les chaînes de transmission dans l'espace scolaire.

➤ **Que se passe-t-il si une personne accueillie présente des symptômes dans l'école et l'établissement ?**

Dans l'hypothèse où une personne accueillie présente des symptômes évocateurs au sein de l'établissement, la conduite à tenir est la suivante :

- Isolement immédiat de la personne dans l'attente du retour à domicile ou de la prise en charge médicale :
 - s'il s'agit d'un adulte : avec un masque ;
 - s'il s'agit d'un élève : à l'infirmerie ou dans un espace dédié permettant sa surveillance par un adulte dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale, avec un masque pour les enfants en âge d'en porter (impératif à partir de 6 ans) ;
- Respect impératif des gestes barrière ;
- S'il s'agit d'un élève, appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière ;
- Rappel par le chef d'établissement de la procédure à suivre à savoir : éviter les contacts et consulter un médecin ou la plateforme Covid-19 qui décide de l'opportunité et des modalités de dépistage le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale peut être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge ;

- Le chef d'établissement indique au personnel ou aux représentants légaux de l'élève qu'il ne doit pas revenir à l'école avant d'avoir consulté un médecin ;
- L'élève revient à l'école si ses responsables légaux attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. A défaut le retour se fera après 7 jours (si absence de fièvre) ;
- Le personnel revient à l'école si un test n'a pas été prescrit ou, le cas échéant, si le test réalisé est négatif.

Les activités scolaires de l'école ou de l'établissement se poursuivent en respectant avec attention les mesures du protocole sanitaire.

Le chef d'établissement incite les représentants légaux ou le personnel concernés à lui transmettre les informations nécessaires au suivi de la situation.

L'élève ou le personnel « cas confirmé », placé en isolement, ne doit pas se rendre à l'école avant le délai suivant :

- 7 jours pleins à partir de la date de début des symptômes avec absence de fièvre au 7ème jour pour les cas symptomatiques. En cas de fièvre au 7ème jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la disparition des symptômes ;
- 7 jours pleins à partir du jour du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques ;

➤ **Comment sont identifiés les « contacts à risque » ?**

L'identification des cas contacts est réalisée par l'ARS ou l'assurance maladie.

Si le cas confirmé est symptomatique et que la date de début des symptômes est connue, alors l'identification se fera sur la période allant de 48h avant le début des signes au jour de l'éviction.

Si le cas confirmé est asymptomatique, l'identification des contacts à risque se fait sur la période allant de 7 jours avant la date du test positif au jour de l'éviction du cas confirmé.